

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4026

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec le pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets d'animation, de promotion et de communication des pôles de compétitivité.

Le développement du pôle de compétitivité Techtera renforce la politique de Lyon Vision Mode, conduite par la Communauté urbaine et inscrite dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Techtera vise à développer l'innovation et la création, y compris avec une approche transversale associant d'autres secteurs d'activités. En ce sens, les actions de Techtera s'inscrivent fortement dans la démarche industries créatives initiée par la Communauté urbaine.

Le pôle de compétitivité Techtera

Il ambitionne de se positionner comme le premier pôle européen de textiles techniques et fonctionnels (TTF) et de créer une dynamique en privilégiant l'innovation, facteur de compétitivité et de développement. On compte 140 petites et moyennes industries (PMI) significatives et groupes internationaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.) occupant plus de dix mille emplois qualifiés, représentant la première concentration européenne d'entreprises spécialisées dans les textiles techniques et réalisant 12 % de la production européenne. Au niveau national, cela représente 65 % de la production française des textiles techniques (plus de 300 000 tonnes), équivalent à deux milliards d'euros de chiffre d'affaires.

L'objectif de Techtera est de constituer le premier pôle européen des textiles techniques et fonctionnels à vocation technologique et industrielle autour de programmes innovants de recherche et développement (R&D).

L'association compte quarante-cinq adhérents. Elle est composée d'entreprises, de groupements d'entreprises et syndicats professionnels (Unitex), d'unités de recherche et de centres de formation (groupement professionnel textiles techniques, Appamed, UIT Roanne, Habillement Rhône-Alpes) mais aussi de laboratoires de recherche (Insa, IFTH, Itech, CEA, Aramm).

Le bilan 2006

Pour l'année 2006, on retiendra :

- la labellisation de projets technologiques : en 2006, quinze projets technologiques ont été labellisés. Le budget global des projets s'élève à 34 M€. Sur les quinze projets labellisés, treize sont passés en phase opérationnelle. Parmi ceux-ci figure le projet Nanoptex cofinancé par la Communauté urbaine,

- la mise en œuvre des ateliers de l'innovation : ces ateliers ont pour fonction de faire émerger ou de sélectionner les meilleurs projets R&D collaboratifs. Les thèmes abordés en 2006 :

- . la santé : dispositifs médicaux et implants chirurgicaux, textile antibactérien. Quatre ateliers ont été organisés en 2006 avec plus de quatre-vingt-dix entreprises participantes. Un projet de R&D a été monté (Actiprotex),

- . le bâti : textiles de décoration fonctionnalisés (cinq entreprises participantes),

- . le vêtir : EPI bio-actifs (cinq entreprises participantes),

- . les transports : composites verts (cinq entreprises participantes),

- . les transversaux : sécurité et confidentialité.

Le plan d'actions 2007

- l'animation de réseau :

- . la poursuite des ateliers de l'innovation mis en place en 2006 (huit par an),
 - . la mise en place d'une équipe d'accompagnement de projets collaboratifs : identification, qualification, mise au point d'une méthodologie spécifique liée au transfert de technologies,
 - . l'animation des consortiums de projet,
 - . la signature d'une convention d'accompagnement pour des pré-diagnostics au bénéfice des entreprises adhérentes avec l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi),
 - . l'accompagnement de la démarche de valorisation des marques comme bien immatériel,
 - . l'édition d'une lettre d'information auprès des adhérents de Techtera,
 - . la mise en place d'une plate-forme collaborative en liaison avec l'Espace numérique entreprises (Ene) ;

- la reconnaissance de Techtera comme tête de réseau au niveau national :

- . le renforcement des liens avec les acteurs du territoire : sensibilisation à l'innovation collaborative : développeurs économiques, etc.,
 - . le renforcement des liens avec les autres pôles de compétitivité : co-labellisation, démarche conjointe à l'international, etc. ;

- l'élaboration d'une stratégie à l'international :

- . le pays à l'étude pour collaboration industrielle : Afrique du Sud, Inde, Chine,
 - . l'accueil d'une délégation japonaise des plus grandes entreprises de fibres,
 - . la participation au programme des entretiens Jacques Cartier 2008 : thématique textile ;

- la visibilité internationale :

- . la création d'un site internet,
 - . le développement d'un plan de communication,
 - . la communication presse étrangère lors de Techtextil.

Les résultats attendus

La stratégie de développement du pôle Techtera s'appuie sur des projets de collaboration technologique et industrielle, ambitionnant de contribuer à la création d'emplois et d'atteindre une croissance de chiffre d'affaires pour les entreprises. Ces projets doivent générer un développement de marchés à fort potentiel, la création d'emplois et l'accroissement des chiffres d'affaires des entreprises partenaires.

Le budget prévisionnel pour l'année 2007

Libellé	Montants (en € TTC)
Dépenses	
animation de réseau, administration (comptable, assurance), lettre aux adhérents	81 000
expert technologie-marché	40 000
ateliers innovation	12 000
visibilité internationale	50 000
ingénierie pédagogique	100 000
actions spécifiques : animation consortium, techtextil, etc.	74 700
total	357 700
Recettes	
adhésions	68 850
Etat	178 850
Conseil régional	60 000
Communauté urbaine	50 000
total	357 700

L'évaluation

L'évaluation de l'association Techtera, pour l'année 2007, portera sur :

- la croissance du nombre d'adhérents (groupes d'industriels, petites et moyennes entreprises, laboratoires et centres de recherche, unités de formation) : une douzaine d'adhérents supplémentaires,
- le nombre de projets technologiques lancés dans l'année (cinq projets proposés au financement),
- la tenue des huit ateliers de l'innovation annoncés,
- la parution d'au moins une lettre aux adhérents,
- la mise en place d'un tableau de suivi du pôle (tableau d'évaluation),
- le nombre d'actions menées à l'international (quatre actions prévues).

Compte tenu des buts et des projets de l'association Techtera, la Communauté urbaine soutiendra ces initiatives par le versement d'une subvention de 50 000 € pour l'année 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le soutien de la Communauté urbaine à l'animation, la promotion et la communication du pôle de compétitivité Techtera,

b) - le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 50 000 € pour l'exercice 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat avec Techtera pour 2007.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1374.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,